

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3545-2004

Date : 14 septembre 2004

ENR.	HEURE	REMARQUES
0	9 h	Ouverture de l'audience. <b>Cassette maîtresse numéro 1</b>
20	9 h	Remarques préliminaires de M <sup>c</sup> Marc-André Patoine
32	9 h 03	M <sup>c</sup> F. Jean Morel s'adresse à la Régie concernant le dossier R-3544-2004 – Il informe la Régie avoir reçu un complément d'argumentation de M <sup>c</sup> Dominique Neuman (AQLPA-SÉ-GS) alors qu'il croyait que la Régie avait commencé son délibéré dans ce dossier
47	9 h 04	M <sup>c</sup> Patoine informe M <sup>c</sup> Morel qu'il donne un délai à HQD pour répliquer
60	9 h 05	M <sup>c</sup> Hélène Sicard informe la Régie que M <sup>c</sup> Neuman a demandé s'il peut interrompre M <sup>c</sup> Sicard cet avant-midi, à un moment opportun, pour s'adresser à la Régie
82	9 h 07	M <sup>c</sup> Patoine informe M <sup>c</sup> Sicard que la Régie entendra M <sup>c</sup> Neuman
104	9 h 07	Argumentation de M <sup>c</sup> Hélène Sicard pour RRSE
235	9 h 16	<u>M<sup>c</sup> Hélène Sicard (RRSE) dépose en liasse sous la cote RRSE-21 : Lettre de la Régie à M<sup>c</sup> Pierre Gagnon, avocat en chef d'HQ, en date du 24 mars 2004 ; Lettre de la Régie à M<sup>c</sup> Hélène Sicard en date du 16 avril 2004 ; Lettre d'HQ en date du 16 avril 2004, adressée à M<sup>c</sup> Anne Mailfait de la Régie de l'énergie ; pièce HQ-3, document RRSE – réponses d'HQ à la demande de renseignements no. 1 de RRSE – tous ces documents ayant été déposés dans le dossier R-3526-2004</u>
420	9 h 28	Question de M <sup>c</sup> Patoine à M <sup>c</sup> Sicard concernant les 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> catégories d'erreurs
965	10 h	<u>M<sup>c</sup> Hélène Sicard (RRSE) dépose de la jurisprudence : Extraits de procédure et preuve – Les tribunaux administratifs au Canada – Yves Ouellette – non cotée</u>
1202	10 h 13	<u>M<sup>c</sup> Hélène Sicard (RRSE) dépose de la jurisprudence : Extraits de droit administratif – doctrine et jurisprudence par Pierre Lemieux, non cotée</u>
1299	10 h 18	Pause – Reprise à 10 h 35
1299	10 h 38	Reprise de l'audience
1304	10 h 38	M <sup>c</sup> Dominique Neuman (AQLPA-SÉ-GS) veut s'assurer que le plan d'argumentation complémentaire du RRSE ainsi que la jurisprudence déposée par le RRSE au présent dossier soient versés au dossier R-3544-2004 puisque les mêmes arguments s'appliquent aux 2 dossiers
1329	10 h 39	Réplique de M <sup>c</sup> F. Jean Morel (HQD)
1370	10 h 40	Réplique de M <sup>c</sup> Dominique Neuman (AQLPA-SÉ-GS)

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3545-2004

Date : 14 septembre 2004

ENR.	HEURE	REMARQUES
1394	10 h 43	M <sup>e</sup> Patoine informe M <sup>e</sup> Neuman que la Régie refuse le dépôt de son argumentation complémentaire dans le dossier R-3544-2004 – Elle n'en tiendra pas compte dans son délibéré
1415	10 h 44	Poursuite de l'argumentation de M <sup>e</sup> Hélène Sicard pour RRSE
1875	11 h 08	<u>M<sup>e</sup> Hélène Sicard (RRSE) dépose de la jurisprudence : Définition du mot représentativité à la page 1677 du Petit Robert, mise à jour pour 1983, non cotée</u>
1965	11 h 12	Question de M <sup>e</sup> Patoine à M <sup>e</sup> Sicard concernant l'utilité au moment du délibéré
2129	11 h 19	M <sup>e</sup> Patoine fait lecture à M <sup>e</sup> Sicard d'une lettre de la Régie du 13 mai 2004
2360	11 h 30	Intervention de M <sup>e</sup> Patoine à l'effet que le critère « déraisonnable » ne peut être invoqué dans une demande de révision
2600	11 h 39	M <sup>e</sup> Patoine aimerait qu'au retour du lunch, M <sup>e</sup> Sicard ait finalisé son argumentation en dedans d'une heure
2620	11 h 40	M <sup>e</sup> Sicard informe qu'elle n'est pas sûre si elle aura terminé à l'intérieur de ce délai
2649	11 h 42	M <sup>e</sup> Patoine insiste pour qu'au retour du lunch, M <sup>e</sup> Sicard ait terminé son argumentation vers environ 15 h
2700	11 h 45	Pause lunch – Reprise à 14 h
2700	14 h	Reprise de l'audience
2722	14 h 01	Poursuite de l'argumentation de M <sup>e</sup> Hélène Sicard pour RRSE
3090	14 h 15	<u>M<sup>e</sup> Hélène Sicard (RRSE) dépose de la jurisprudence : Extraits de Principles of administrative law by David Phillip Jones and Anne S. de Villars, non cotée</u>
3370	14 h 25	Question de M <sup>e</sup> Patoine à M <sup>e</sup> Sicard
0	14 h 38	<b>Cassette maîtresse numéro 2</b>
5	14 h 39	Poursuite de l'argumentation de M <sup>e</sup> Hélène Sicard pour RRSE
120	14 h 45	<u>M<sup>e</sup> Hélène Sicard (RRSE) dépose en liasse sous la cote RRSE-22: RRSE-doc. 5.1 – mémoire du RRSE – Partie I (Introduction); RRSE-doc. 5.2 – mémoire du RRSE – Partie II (aspects juridiques et réglementaires); RRSE-doc. 5.3 – mémoire du RRSE – Partie III (Bilan énergétique du Québec 2003-2010 – Offre –demande en électricité) ; RRSE-doc. 6 – Cartographie et analyse du gisement éolien du Québec par le système West ; RRSE-doc. 7 – Choix de la filière énergétique pour la production d'électricité au Québec – Éolien vs thermique ; présentation power point par Réal Reid – Éolien versus thermique – tous ces documents ayant été déposés dans le dossier R-3526-2004</u>
430	15 h 03	<u>M<sup>e</sup> Hélène Sicard (RRSE) dépose de la jurisprudence : extraits de : Commission scolaire crie c. Fortier; Collège Lasalle inc. c. Hamelin ; Université du Québec c. Larocque ; Poulin c. Rouleau – non cotée</u>

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3545-2004

Date : 14 septembre 2004

ENR.	HEURE	REMARQUES
575	15 h 13	Pause de 15 minutes
575	15 h 30	Reprise de l'audience
580	15 h 30	M <sup>e</sup> Hélène Sicard (RRSE) dépose en liasse sous la cote RRSE-23 : Pages 1 à 3, 63 à 103 et 180 à 201 des notes sténographiques de l'audience du 4 mai 2004, volume 3, dossier R-3526-2004 ; Pages 1 à 3 et 108 à 154 des notes sténographiques de l'audience du 5 mai 2004, volume 4, dossier R-3526-2004 ; Pages 1 à 4 et 100 à 142 des notes sténographiques de l'audience du 6 mai 2004, volume 5, dossier R-3526-2004 ; Pages 1 à 3 et 181 à 343 des notes sténographiques de l'audience du 12 mai 2004, volume 7, dossier R-3526-2004
		M <sup>e</sup> Hélène Sicard (RRSE) dépose en liasse sous la cote RRSE-24 : Integration of Wind and Hydro Power Systems par A. Forcione, B. Saulnier S. Krau présenté par HDP - 5-6 novembre 2003 - Portland
625	15 h 32	Argumentation de M <sup>e</sup> F. Jean Morel (HQD)
1120	16 h	M <sup>e</sup> F. Jean Morel (HQD) apporte une correction à la lettre d'HQ du 3 septembre 2004. Dans l'entête ainsi qu'au 1 <sup>er</sup> paragraphe, la décision D-2004-145 y est mentionnée. On aurait dû lire D-2004-150 (cote no. 25 au plumitif)
1265	16 h 08	M <sup>e</sup> F. Jean Morel (HQD) dépose de la jurisprudence : <u>Décision D-2003-54, dossier R-3502-2002, 19 mars 2003, non cotée</u>
1688	16 h 32	M <sup>e</sup> F. Jean Morel (HQD) dépose de la jurisprudence : La règle « audi alteram partem » : principes et domaine d'application par Pierre Lemieux ; extrait de Komo Construction inc. et Les Constructions du St-Laurent Limitée et Commission des relations de travail du Québec – jugement rendu par le juge Pigeon – 18 décembre 1967 ; extrait de Forest Industrial Relations Ltd. and Labour Relations Board – jugement du 15 décembre 1961, non cotée
1930	16 h 43	M <sup>e</sup> F. Jean Morel (HQD) dépose de la jurisprudence : <u>Décision D-2003-117, dossier R-3503-2002, 11 juin 2003 ; Décision D-2000-122, dossier R-3437-2000, 22 juin 2000, non cotée</u>
1945	16 h 44	M <sup>e</sup> F. Jean Morel (HQD) dépose le <u>Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, non coté</u>
2403	17 h 05	M <sup>e</sup> F. Jean Morel (HQD) dépose le <u>jugement Gertrude Arthur c. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Cour d'appel, juges MacGuigan et Linden, non coté</u>
2560	17 h 12	M <sup>e</sup> F. Jean Morel (HQD) dépose le <u>jugement Attorney General of Canada, applicant, and François Paul, respondent – 5 octobre 1995, non coté</u>
2660	17 h 16	Fin de l'argumentation de M <sup>e</sup> F. Jean Morel (HQD)
2775	17 h 21	Pause de 5 minutes
2775	17 h 28	Reprise de l'audience

